

# Le Cerf élaphe, le Chevreuil, le Sanglier et le Daim en Morvan

Arnaud JULIEN et Daniel SIRUGUE\*

Extrait de « La chasse dans le Parc naturel régional du Morvan - Bilan et inventaire de l'existant », 2001.

Photographies : Daniel SIRUGUE

\* Parc naturel régional du Morvan - Maison du Parc - 58230 SAINT-BRISSON - daniel.sirugue@parcdumorvan.org

## Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) en Morvan

### Origine

La présence permanente du cerf en Morvan est assez récente. Elle est due à un lâcher d'animaux en 1969, avec l'accord des propriétaires forestiers, effectué sur les massifs de Boux-Limanton à l'est de Moulins-Engilbert par un équipage de chasse à courre « le Picq Avant Nivernais » (BOURAND, 1994). Cette réintroduction a permis le développement d'une population de cerfs qui s'est étendue et a « essaimé » jusqu'aux portes de Château-Chinon et aux limites de la Saône-et-Loire (St-Léger-de-Fougeret, Préporché, Villapourçon, Arleuf et Glux-en-Glenne) (carte 1 ; SIRUGUE, 1995).

Parallèlement à la légère augmentation du cheptel national au début des années 90, on ne parlait plus de quelques individus erratiques très clairsemés mais réellement de petits noyaux de population situés dans le **quart sud-ouest du Morvan** vers des secteurs dépourvus et plus calmes (BOURAND, 1994). En effet, lors de l'assemblée générale de la F.D.C. 58 en mai 1994, Mme BERTHELOT (Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts à la



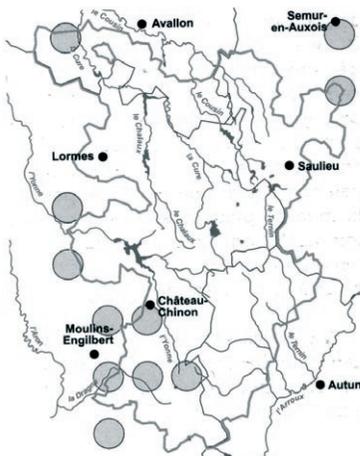
D.D.A.F. 58, spécialement chargée des plans de chasse) signale « l'apparition de cerfs et de biches dans des massifs assez éloignés des Bertranges et de Moulins-Engilbert » (JULIEN, 1999).

### Répartition, état actuel de la population

Les cerfs en Morvan sont répartis de manière hétérogène si l'on considère les quatre départements.

**Yonne et Côte-d'Or.** Ils sont très rarement présents dans le secteur côte-d'orien et icaunais car leurs déplacements depuis la Forêt du Grand Jailly (21), du massif de Vermenton et de la Forêt de Frétoy (89) sont fortement limités. Les infrastructures de communication (l'autoroute A6 et la ligne TGV) constituent les obstacles les plus difficiles à franchir dans le cas de la Côte-d'Or. Le développement des enclos de différents types, l'Yonne et le canal du nivernais limitent les flux de population dans le cas de l'Yonne.

**Saône-et-Loire.** Ce département est tributaire de la gestion de l'espèce (secteur concernant le haut Morvan) menée par la Nièvre. Un noyau de population semblait se sédentariser sur le secteur cynégétique n° 4 mais depuis 1996, date où la nouvelle politique nivernaise s'est mise en place, et surtout depuis 1997 où celle-ci s'est imposée, il n'y a plus de population installée dans ce département. On note la présence de quelques individus provenant sans doute de la Nièvre, plus ou moins isolés à la limite des deux départements. Du fait de l'isolement, ces jeunes cerfs ont la particularité d'avoir, à l'époque du rut, un comportement dérangeant vis à vis du bétail et ne sont pas sans causer quelques problèmes comme l'altération des clôtures due à l'affolement des génisses. Ils font preuve d'autre part d'une étonnante stabilité dans leurs déplacements et peuvent se cantonner dans un petit massif pendant plusieurs mois voire plus d'un an.

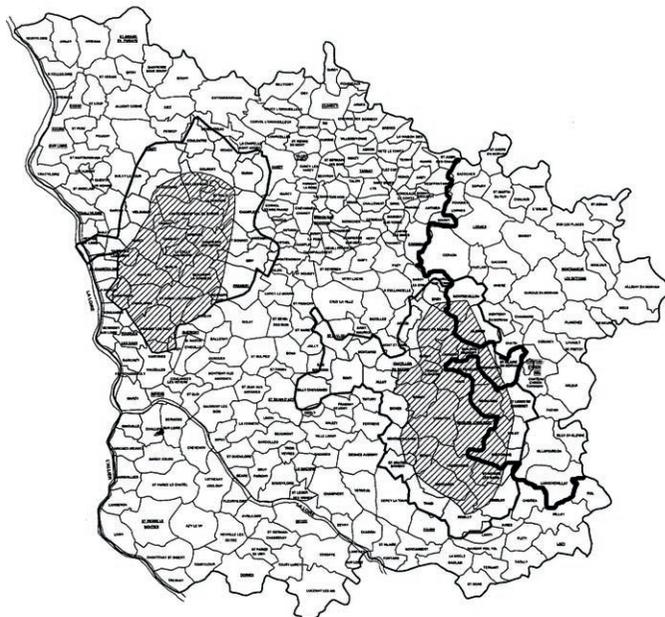


Carte 1. Répartition du cerf en Morvan.

**Nièvre.** Les communes nivernaises du PnrM les plus riches en cerfs



sont **Préporché, Sermages, St-Péreuse** et dans une moindre mesure Onlay. Dans le périmètre 2 du massif à cerfs centré sur Moulins-Engilbert (carte 2), malgré de fortes attributions, les effectifs connaissent des fluctuations saisonnières importantes. Enfin, dans le périmètre 3, ce sont des individus erratiques, essentiellement des mâles ayant quitté le groupe familial qui se déplacent quelquefois jusqu'à une trentaine de kilomètres par rapport au début de leur prospection. Hormis l'enceinte de la zone 2, on n'observe pas de gradient de population d'ouest en est. Les effectifs ici sont minimes et répartis de manière très éparse sur plusieurs communes avec une préférence pour Villapourçon, Glux-en-Glenne et surtout **Arleuf et Château-Chinon**. Cette tendance peut être expliquée par l'application du plan de chasse grands cervidés en Nièvre qui concourt à l'éradication de l'espèce en dehors de l'habituelle zone de Moulins-Engilbert et ne permet donc pas à l'espèce de coloniser le Morvan



-  Périmètre 1 : gestion normale
-  Périmètre autour : périmètre 2 : gestion plus sévère, fortes attributions
-  Hors zone à cerf : périmètre 3 : attribution de toutes les bagues sollicitées par les demandeurs
-  Contour du Parc dans la Nièvre

Carte 2. Massifs à cerfs dans la Nièvre (source D.D.A.F. 58).

## Gestion

**Côte-d'Or.** Dans sa partie morvandelle, ce département n'est pas concerné par la présence du cerf.

**Yonne.** Le Conseil Départemental de la Chasse a décidé en 1998 de mettre en application un plan de chasse septennal particulier consistant à délivrer des bagues « C.E.I. » (Cerf Indéterminé). Il n'y a donc aucun problème d'identification lors des prélèvements et cette politique tend donc à éradiquer l'espèce en Morvan dans la partie icaunaise.

**Nièvre.** L'importance des effectifs de grands cervidés en Morvan a toujours été étroitement liée à la politique de la F.D.C. des Chasseurs de la Nièvre associée à celle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Depuis 1996, la Commission Départementale d'Examen des Plans de Chasse



de la Nièvre a affirmé son souhait de ne pas voir les populations de cerfs se développer en dehors du massif de Moulins-Engilbert. Celui-ci présente deux zones de gestion (carte 2), comme le massif des Bertranges, à savoir :

- une zone interne où la gestion est normale (périmètre 1),
- une zone externe où la gestion est plus sévère avec de fortes attributions (périmètre 2).

En dehors de ce massif à cerfs (périmètre 3), il y a attribution de toutes les bagues sollicitées par les demandeurs.

**Saône-et-Loire.** La D.D.A.F. est très réservée quant à l'opportunité de voir s'installer dans ce département une

population de cerfs pour cause d'investissement forestier important depuis plusieurs décennies.

### Chasse du Cerf en Morvan-Nièvre depuis la saison 1988/89

Avant de connaître une légère baisse au milieu des années 90, les attributions ont fortement augmenté à partir de 1997 suite à la politique de gestion opérée en dehors du massif de Moulins-Engilbert (tableau I, figure 1). En revanche, les prélèvements ne suivent pas et le taux de réalisation est inférieur à 50 % en 1998/99. Ceci peut être expliqué par le fait que les petites hardes qui commençaient de se former en Morvan ont été désolidarisées et qu'à présent, ce plan de chasse s'applique uniquement sur des individus erratiques

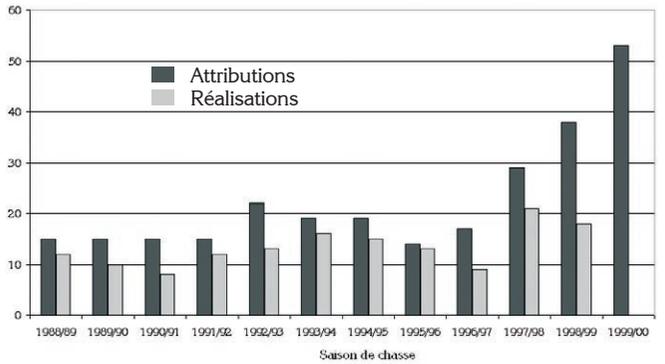
La figure 2 souligne la différence entre la gestion menée en Morvan et celle appliquée à l'échelle départementale qui elle, ne casse pas la dynamique de population.

### Avenir

L'état actuel de la population de cerfs en Morvan résulte essentiellement des déplacements d'individus erratiques provenant du massif de Moulins-Engilbert et de la réalisation des plans de chasse correspondants. La plupart des grands cervidés sont toujours localisés à l'extrémité sud-ouest.

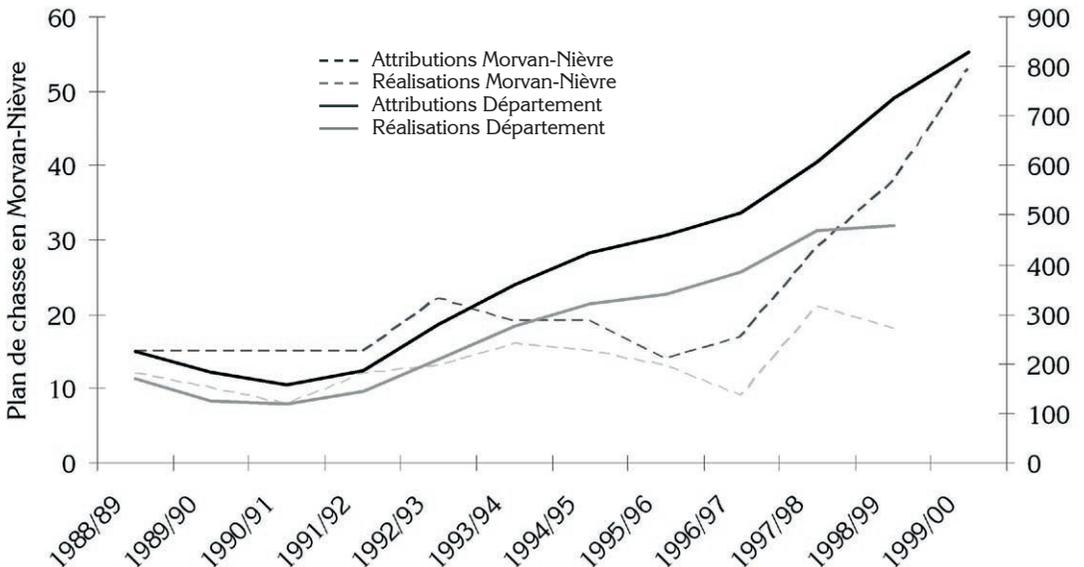
**Tableau I.** Attributions/réalisations du plan de chasse « cerf » en Morvan-Nièvre depuis la saison 1988/89 (sources : D.D.A.F. 58).

Saison	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation (en %)	Nb détenteurs de plan de chasse
1988/89	15	12	80,00	9
1989/90	(15)	(10)	?	?
1990/91	15	8	53,33	9
1991/92	15	12	80,00	8
1992/93	22	13	59,09	10
1993/94	19	16	84,21	9
1994/95	19	15	78,95	10
1995/96	14	13	92,86	8
1996/97	17	9	52,94	12
1997/98	29	21	72,41	17
1998/99	38	18	47,37	23
1999/00	53	-	-	27



**Figure 1.** Évolution du plan de chasse « cerf » en Morvan depuis la saison 1988/89 (source : D.D.A.F. 58).

N.B. : nous n'avons pas pu retrouver les données de la saison 1989/90 ; elles ont été extrapolées vis à vis des deux saisons qui l'encadrent de façon à ne pas casser l'aspect de l'histogramme.



**Figure 2.** Évolution comparée du plan de chasse « cerf » en Morvan Nièvre par rapport à l'ensemble de la Nièvre (source : D.D.A.F. 58).

D'après l'évolution du plan de chasse en Morvan-Nièvre, on se rend compte que les attributions augmentent fortement alors que les réalisations ne suivent pas. La politique d'éradication de l'espèce en dehors du massif de Moulins-Engilbert semble bien fonctionner.

En Morvan, le sort de l'espèce est lié aux grandes orientations du monde forestier qui pèse de tout son poids sur l'élaboration des plans de chasse. Cependant, l'avenir de l'espèce à l'extérieur de cette zone de gestion est à l'heure actuelle difficilement perceptible.

En effet, des observations très récentes d'individus [harde de 6 individus vers Planchez (58) en octobre 99 (DUMARAIS, *comm. pers.*), une biche et son jeune vers Anost (71) en novembre 99 (LABILLE, *comm. pers.*), individus chassés à différents endroits (LABILLE & SINTIER, *comm. pers.*) montrent que les déplacements d'individus et surtout des déplacements de biches se font malgré l'application des plans de chasse drastiques.



## Bibliographie

### Ouvrages généraux

BOURAND M., 1994. Atlas départemental des mammifères de la Nièvre. Observatoire Nivernais de l'Environnement, 185 p.

SIRUGUE D., 1995. Les mammifères sauvages du Morvan. Éd. Parc Nat. Rég. Morvan, 208 p.

### Rapport d'étude

JULIEN A., 1999. État actuel de la population de cerf élaphe (*Cervus elaphus*) en Morvan et potentialité d'accueil. Mémoire de Maîtrise de Biologie des Populations et des Ecosystèmes, Dijon, 69 p.

### Communications personnelles

DUMARAIS F., Vice-Président du Parc naturel régional du Morvan et Responsable du Groupe Technique Chasse.

LABILLE R., Administrateur à la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire et Vice-Président du G.I.C. Haut-Morvan.

SINTIER P., Technicien Cynégétique et de la Faune Sauvage à la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire.

### Autre document

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Nièvre. Commissions départementales d'examen des plans de chasse.

# Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) en Morvan

## Introduction

Les populations de chevreuils ont fortement augmenté en France (BOISSAUBERT & MOURON, 1997). En Morvan, l'évolution des populations est mise en évidence au travers de deux types d'enquête :

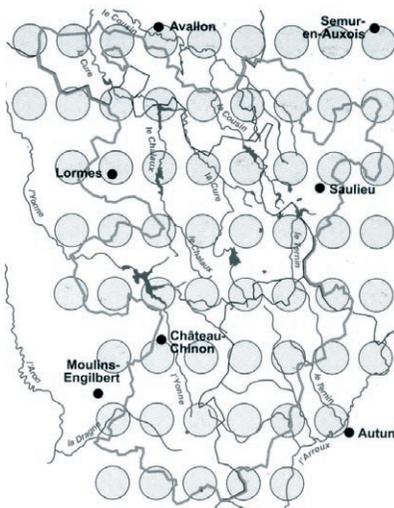
- les tableaux de chasse départementaux de la Nièvre et de la Saône-et-Loire collectés respectivement depuis la campagne 1988/89 et 1975/76.

- trois enquêtes un peu plus exhaustives ; deux étant menées au niveau des massifs cynégétiques morvandiaux (partie 71 et 58) et une correspondant à la synthèse des carnets de tableaux de chasse du secteur côte-d'orien, ce depuis 30 ans et faite par S. BRUCHON (garde O.N.C. ; secteur Auxois-Morvan).

Excepté la synthèse des carnets de BRUCHON, les données quantifient les attributions du plan de chasse ainsi que ses réalisations. Pour une année, ces informations ne reflètent pas forcément la situation du cheptel en Morvan. En revanche, la tendance des tableaux enregistrés sur plus de 10 ans (et même depuis 30 ans dans le cas des données O.N.C.) témoigne de l'évolution des populations.

## Répartition de l'espèce

Le chevreuil est maintenant très commun en Morvan et est présent sur l'ensemble du massif (carte 3). Ses populations ne suivent pas l'évolution



Carte 3. Répartition du chevreuil en Morvan.



Brocard.

d'autres secteurs bourguignons (SIRUGUE, 1995). M. BOURRAND (1994) mentionne une densité inférieure ou égale à 4 aux 100 ha en Morvan-Nièvre. D'après des travaux de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre (1999), relatifs à la campagne 1998/99, la densité est au minimum de 5 aux 100 ha. Elle augmente d'autant plus en périphérie du Morvan-Nièvre pour atteindre 8 aux 100 ha voire même 9 sur un petit secteur à l'extrémité sud-ouest du massif.

Considérant le Morvan comme une entité paysagère et écologique, on peut affirmer que sur une bonne partie de son territoire (tout au moins le Morvan central, le Morvan rajeuni et le Haut-Morvan montagnard) la densité est actuellement d'au moins 5 chevreuils aux 100 ha.

## Chasse du chevreuil en Morvan 21 depuis la saison de chasse 1968/69.

Malgré la généralisation du plan de chasse en 1979, les prélèvements n'augmentent « crescendo » que depuis 1990 pour dépasser aujourd'hui plus de 160 animaux (figure 3).

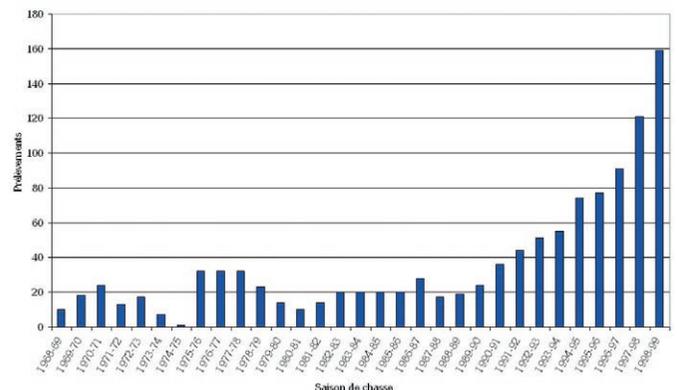
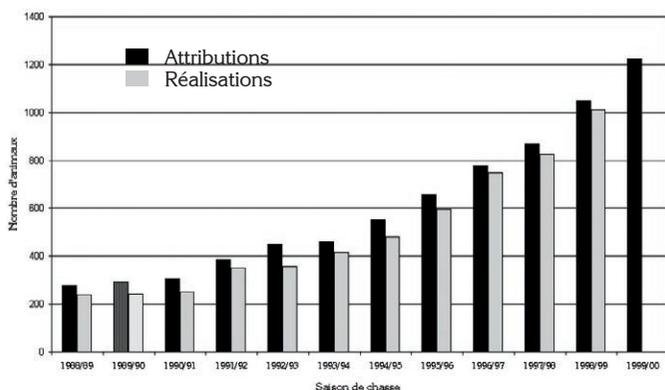


Figure 3. Évolution des prélèvements du plan de chasse du chevreuil en Morvan (21) depuis la saison 1968/69 à 1998/1999 (source : BRUCHON, ONCFS).

**Tableau II.** Données de plan de chasse en Morvan (71/58) depuis la campagne 1988/1989.

Saison	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation (en %)	Nb détenteurs de plan de chasse
1988/89	277	238	85,92	138
1989/90	292	241	82,53	147
1990/91	308	250	81,17	151
1991/92	387	351	90,70	175
1992/93	450	358	79,56	191
1993/94	460	416	90,43	190
1994/95	550	481	87,45	210
1995/96	657	596	90,72	224
1996/97	778	748	96,14	227
1997/98	869	826	95,05	239
1998/99	1050	1012	96,38	269
1999/00	1123	-	-	289



**Figure 4.** Évolution du plan de chasse du chevreuil en Morvan (71/58) (source : D.D.A.F. 71 et 58).



### Chasse du chevreuil en Morvan 71/58 depuis la saison de chasse 1988/89

En Morvan 71 et 58, le tableau de chasse de la saison 1988/89 a été multiplié par 4,25 pour dépasser les 1 000 individus prélevés lors de la campagne de 1990/2000. En 12 ans, le nombre d'attributions a été multiplié par 4,4 (tableau II ; figure 4).

La surface boisée déclarée pour le plan de chasse 95/96 est de 74 685 ha. Elle a légèrement augmenté depuis et doit regrouper à l'heure actuelle près de 80 000 ha. Il y a donc maintenant environ 1 chevreuil prélevé pour 80 ha boisés déclarés. Cette donnée est une moyenne, elle est donc à considérer de façon relative. Les prélèvements de chevreuils pour 100 ha sont plus élevés en périphérie.

Si l'on prend en compte les données O.N.C., le tableau de chasse de chevreuils en Morvan (71/58/21) pour la saison 1998/99 s'élève à 1 180 alors qu'il n'était que de 257 lors de la saison 1988/89 ; soit un facteur de multiplication de 4,6 en 10 ans !

### Comparaison entre les plans de chasse morvandiaux et départementaux :

CALENGE (1999) a déterminé la tendance générale de l'évolution du tableau de chasse dans chacun des 96 départements métropolitains (augmentation, baisse ou stagnation). Pour chacun d'entre eux, il a défini un modèle décrivant l'évolution du tableau avec le temps. Cette analyse a abouti à une

typologie d'évolution du tableau de chasse de chevreuils en fonction du temps. Cinq types d'évolution ont été retenus. Les 4 départements bourguignons présente une évolution commune du tableau de chasse de type 2 à savoir une stabilité du prélèvement en début de période (1973 à 1979), suivi par une augmentation régulière d'année en année.

Contrairement aux idées reçues, il apparaît que le Morvan ne présente pas de différences importantes par rapport à l'ensemble des départements. Au niveau de l'espèce Chevreuil, le Morvan ne correspond pas vraiment à une entité à part entière en terme de croissance des populations de chevreuils (figures 5 et 6). Il faut signaler cependant que la croissance exponentielle des prélèvements est retardée dans le temps (commence au niveau du début des années 90) et semble plus modérée.

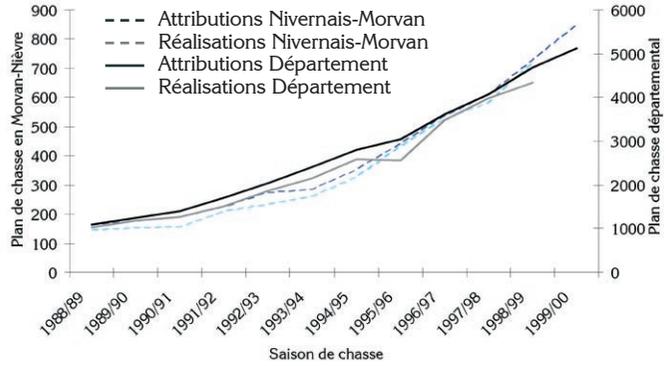


Figure 5. Évolution comparée du plan de chasse « chevreuil » en Morvan Nièvre par rapport à l'ensemble de la Nièvre (source : D.D.A.F. 58).

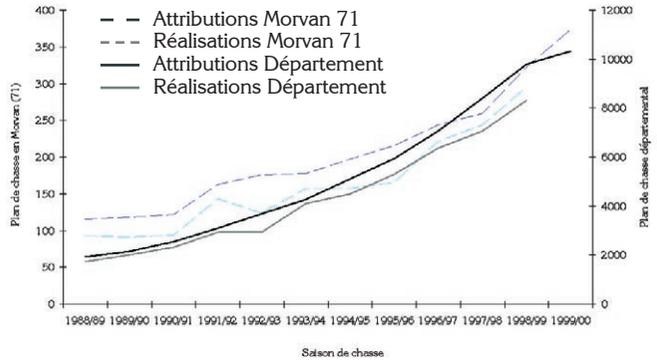


Figure 6. Évolution comparée du plan de chasse « chevreuil » en Morvan Saône-et-Loire par rapport à l'ensemble de la Saône-et-Loire (source : D.D.A.F. 71).



### Facteurs explicatifs de l'évolution des populations de chevreuils

BOISAUBERT (ONC, CNERA Cervidés-Sanglier) cite 3 raisons :

- le taux d'accroissement de l'espèce (entre 35 et 40 %) ;
- la modification de son biotope lié à la déprise agricole ;
- le plan de chasse qui fait que les chasseurs-prédateurs se sont transformés en chasseurs-régulateurs plus soucieux du concept de gestion.

En Morvan, le décalage et la modération de la croissance exponentielle des tableaux de chasse peuvent s'expliquer par une application des plans de chasse semblant plus difficile à mettre en place (ce que l'on appelle les déplacements de plan de chasse), par une gestion forestière qui s'oriente vers une sylviculture de résineux (les forêts de résineux n'ayant pas les mêmes capacités d'accueil que les feuillus) et par une absence de gestion qualitative volontaire des prélèvements.

### Maîtrise de la croissance des populations de chevreuils, un nouvel objectif

La situation du Chevreuil en Morvan est florissante : on peut estimer à plus de 1 500, le nombre de chevreuils prélevés par la chasse en 1998/99 pour une population totale s'approchant certainement de la dizaine de milliers d'individus.



La durée d'application du plan de chasse explique pour une grande partie, l'évolution des tableaux de chevreuils. L'effet de cet outil de gestion, généralisé depuis 1979 à l'ensemble des cervidés, est ainsi confirmé (BOISAUBERT & MOURON, 1999).

Cette forte croissance des populations de chevreuils témoigne que la chasse est compatible avec un maintien, voire un développement de cette espèce. Elle doit être maintenant maîtrisée. En effet, des aspects négatifs liés à la surabondance locale apparaissent et ont tendance à se généraliser. Les sylviculteurs du Morvan sont parfois confrontés à des dommages importants (frottis et abrouissements) en cas de renouvellement des peuplements par plantations (Douglas) et dans les pépinières (sapins de Noël). La solution est à trouver dans la gestion et la répartition des effectifs, mais aussi dans l'adaptation des techniques sylvicoles employées (VERHEYDEN-TIXIER *et al.*, 1998 ; HAMARD & BALLON, 1998).

La chasse du chevreuil est devenue – avec le sanglier – le mode de chasse le plus pratiqué en Morvan. Si l'activité cynégétique, en accord avec les sylviculteurs, veut encore profiter des résultats de cette gestion acquis depuis 20 ans, il convient de continuer à gérer raisonnablement les populations de chevreuils en Morvan.

## Bibliographie

### Publications

- BOISAUBERT, B. & D. MOURON. 1997. La situation du Chevreuil en France. *Bull. Mens. O.N.C.* 218: 22-25.
- BOISAUBERT, B., GAULTIER, P., MAILLARD, D. & J.M. GAILLARD. 1999. Évolution des populations de chevreuils en France. *Bull. mens. O.N.C.* 244: 6-11.
- BOURAND, M. 1994. Atlas départemental des mammifères de la Nièvre. Observatoire Nivernais de l'Environnement, 185 p.
- CALENGE, C. 1999. Modification de l'évolution du tableau de chasse du chevreuil dans les différents départements de France métropolitaine de 1973 à 1996. Rapport Univ. Cl. Bernard, Lyon 1, 7 p.
- LAMARQUE, F. 1998. Mortalités anormales de chevreuils dans plusieurs départements. *Bull. mens. O.N.C.* 229: 3.
- SIRUGUE, D. 1995. Les mammifères sauvages du Morvan. Éd. Parc Nat. Rég. Morvan, 208 p.

### Documents non publiés

- Commissions d'examen des demandes de plans de chasse et d'indemnisations de dégâts de gibier pour la Nièvre et la Saône-et-Loire depuis 1989 sauf :  
 – saison 1989/90 (Nièvre) où les chiffres ont été extrapolés (grâce aux données de la saison précédente et suivante) et de manière à ne pas fausser l'aspect des courbes;  
 – saison 1988/89 (Saône-et-Loire) où les informations ont été récoltées d'après les fiches individuelles de plan de chasse envoyées à la fin de cette campagne à la D.D.A.F. 71.
- BRUCHON, S. 1968 (1999, Carnets de tableaux de chasse sur un secteur côte-d'orien de garderie O.N.C.)

### Communications personnelles

- BOURAND, M. Technicien cynégétique et de la faune sauvage à la Fédération Départementale des chasseurs de la Nièvre.



# Le Sanglier (*Sus scrofa*)



– les tableaux du G.I.C. Haut-Morvan depuis la saison 1992/93 qui s'apparentent fortement à ceux de la Station Sanglier (sources : F.D.C. 71) (figure 9)

– les tableaux du G.I.C. Morvan-Nord depuis la saison 1990/91 (sources : BARBOTTE, *comm. pers.*) (figure 11).

## Répartition de l'espèce

Peu exigeant et géré, le sanglier est devenu commun en Morvan (carte 4 ; SIRUGUE, 1995).

Pour ce gibier très prisé, les chasseurs ont mis en place une gestion cynégétique de l'espèce en créant sur le territoire du Parc 3 « G. I.C. sangliers » (1989 : G.I.C. Haut-Morvan ; 1990 : G.I.C. Morvan-Nord ; 1992 : G.I.C. Sud Avalonnais-Morvan<sup>1</sup>).

Des peuplements d'animaux, des tirs sélectifs et limités, des agrainages, la mise en place de jours de chasse ont permis à cette espèce prolifique de se développer.

## Chasse du sanglier en Morvan

Nous avons choisi de présenter successivement les 3 graphiques afin que d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution des prélèvements et de montrer les grandes tendances (figures 7, 8, 9 et 10).

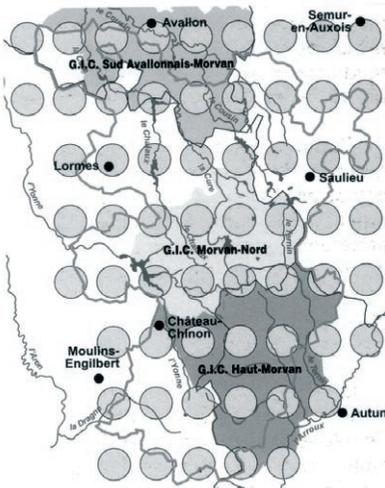
## Introduction

Les populations de sangliers ont fortement augmenté en France les 25 dernières années avec un facteur multiplicateur de 9 et un taux moyen d'augmentation de 10 % par an (GAULTIER, 1998).

Les données de prélèvements de sangliers proviennent de 4 sources :

– l'ensemble des coordinateurs et correspondants du réseau « Cervidés-Sanglier » de l'ONCFS-FDC depuis la campagne de 1989/90 (figure 7) ;

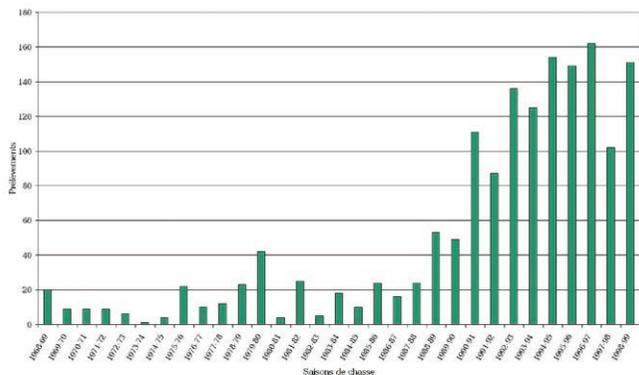
– les carnets, faisant état des tableaux de chasse sur un secteur côte-d'orien (figure 13), relevés par Mr BRUCHON (*comm. pers.*) depuis la campagne 1968/69 (figure 8) ;



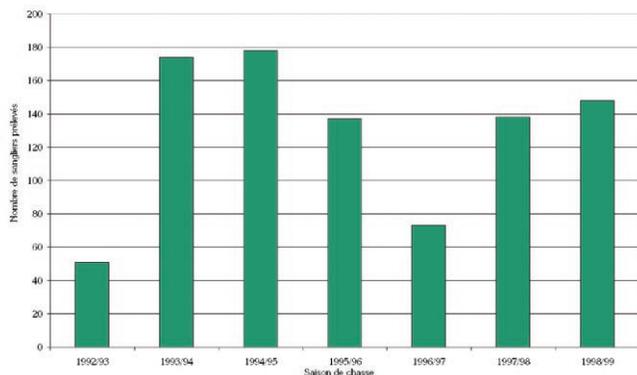
Carte 4. Répartition du sanglier en Morvan.

Figure 7. Tableau de chasse sanglier sur le Parc naturel régional du Morvan (source : ONCFS réseau de correspondants « Cervidés-sanglier »).

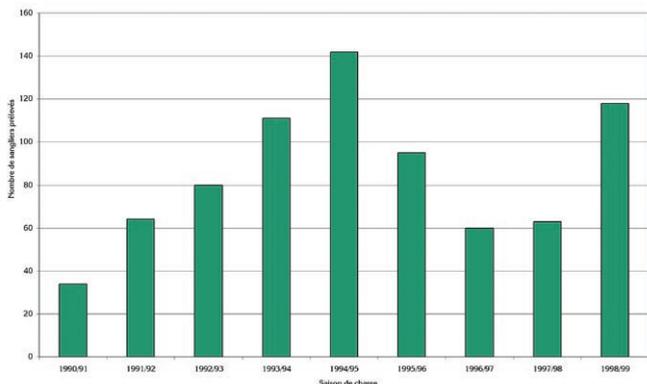
L'augmentation du tableau de chasse « sanglier » significative jusque dans les années 1996/1997 connaît une diminution les 2 dernières saisons. En 10 ans, les populations ont connu un facteur multiplicateur de 5 à 6. Près de 150 sangliers étaient prélevés en 1989/90 contre actuellement 700 à 1 000 selon les années pour 232 000 hectares.



**Figure 8.** Tableaux de chasse de sangliers depuis 30 ans sur le secteur de garderie de M. BRUCHON (ONCFS 21). Les prélèvements « sangliers » sont comparables à ceux du chevreuil mais l'augmentation du tableau s'est amorcée plus précocément et connaît depuis plusieurs années une stabilisation, voire une légère diminution sur les 2 dernières campagnes.



**Figure 9.** Évolution du plan de chasse de sangliers au niveau de la Station Sanglier 71 (partie morvandelle) (sources : F.D.C. 71, *comm. écr.*).



**Figure 10.** Évolution du tableau de chasse de sangliers sur l'ensemble du G.I.C. Morvan-Nord (58) depuis 1990/91 (source : BARBOTTE, *comm. pers.*) (saison 1992/93 : prélèvement estimé par BARBOTTE).

Les données recueillies par les différents acteurs cynégétiques confirment la tendance à l'augmentation des prélèvements des populations de sangliers sur le massif du Morvan. Globalement, le tableau de chasse « Morvan » augmente jusqu'au milieu des années 1990 puis amorce une baisse.

Contrairement au chevreuil, on constate que les prélèvements présentent une certaine irrégularité. À noter que 699 sangliers ont été tués en 1999 sur la zone comprenant les communes morvandelles nivernaises (400 sangliers) (F.D.C. 58, *comm. écr.*), la Station Sanglier (F.D.C. 71, *comm. écr.*) et le secteur 21 (BRUCHON, 1999), pratiquement deux fois moins que le nombre de chevreuils prélevés (1 180).

Deux constats se dégagent assez nettement de cette évolution comparée :

- L'évolution des tableaux entre les structures cynégétiques et le secteur côte-d'orien est comparable (maximum de prélèvements au milieu des années 90) ;

- Pour les deux G.I.C., les prélèvements sont irréguliers d'une année sur l'autre. L'ampleur de cette irrégularité est discutable. En effet, pour la Station Sanglier 71, la diminution des effectifs prélevés de la saison de chasse 1996/97, est due à un manque de collecte de données (SINTIER, *comm.pers.*). Cependant pour le G.I.C. Morvan-Nord, les irrégularités dans les prélèvements montrent une fluctuation dans les effectifs de l'espèce. Elles peuvent s'expliquer par des déplacements de plans de chasse, des erreurs de tirs (sur laies suitées, laies meneuses) et des lâchers clandestins.

## Un nouveau concept : la gestion concertée

### Cas de la station sanglier (Saône-et-Loire)

#### Présentation

**Création :** la Station Sanglier a été créée en 1993 sur l'initiative de M.G. PERROT, Technicien Cynégétique et de la Faune Sauvage à la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire.

**Objectifs :** lors de sa création, elle avait essentiellement pour but d'accumuler et de centraliser des données fiables sur l'espèce à l'échelle des cantons

et non à l'échelle des arrondissements (O.N.C.) afin d'étudier les corrélations avec les dégâts.

La F.D.C. 71 estimait par ailleurs importantes, les différences enregistrées entre les tableaux O.N.C. et leurs propres données.

Graduellement, dans le temps, quatre grands objectifs se distinguent :

- analyse des dégâts avec leur répartition et leur importance ;
- mieux comprendre la dynamique des populations ;
- définir la politique de gestion de l'espèce ;
- faire un état le plus exhaustif possible de l'état des populations.

**Organisation :** cette station n'a pas de statut au sens juridique du terme. C'est en fait un réseau de 42 correspondants, avec en moyenne un renouvellement de 6-7 personnes tous les ans, fournissant un ensemble de données (effectifs avant campagne de chasse, mortalité, tableaux,...) à M. Gilles PERROT, coordonnateur et responsable de la Station Sanglier.

**Problème des dégâts**

Il est difficile de tirer des conclusions de ces graphiques (figures 11 à 13).

On peut néanmoins dire que même si le problème des dégâts est largement pris en compte et que l'accent est maintenant mis sur sa prévention, ceux-ci sont relativement irréguliers d'une année sur l'autre et d'un canton à l'autre. Les indemnisations n'ont jamais été aussi faibles dans le canton de Lucenay-l'Évêque alors qu'elles n'ont jamais été aussi fortes pour St-Léger-sous-Beuvray.

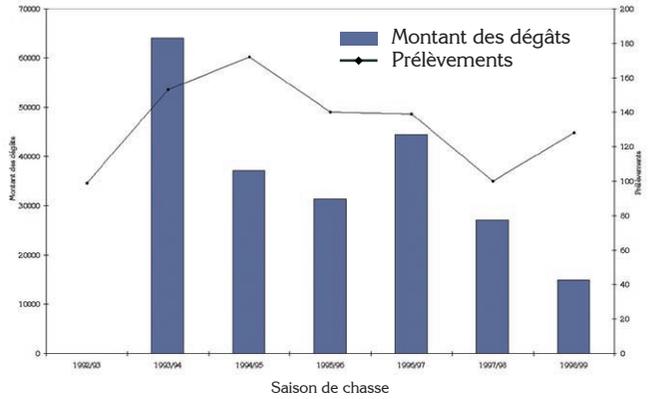


Figure 11. Évolution comparée du tableau de chasse et du montant des dégâts sur le canton de Lucenay-l'Évêque (sources : F.D.C. 71, comm. pers.).

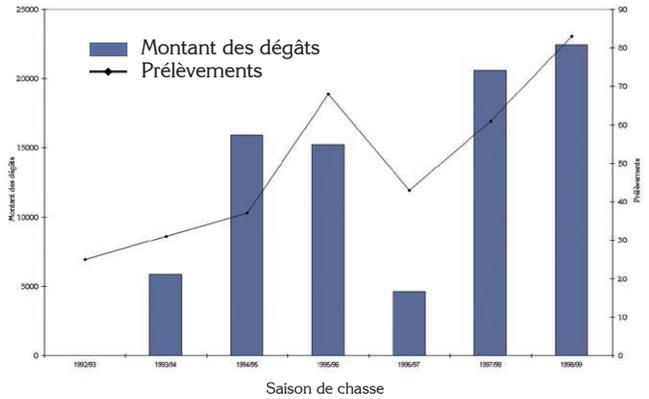


Figure 12. Évolution comparée du tableau de chasse et du montant des dégâts sur le canton de Saint-Léger-sous-Beuvray (sources : F.D.C. 71, comm. pers.).

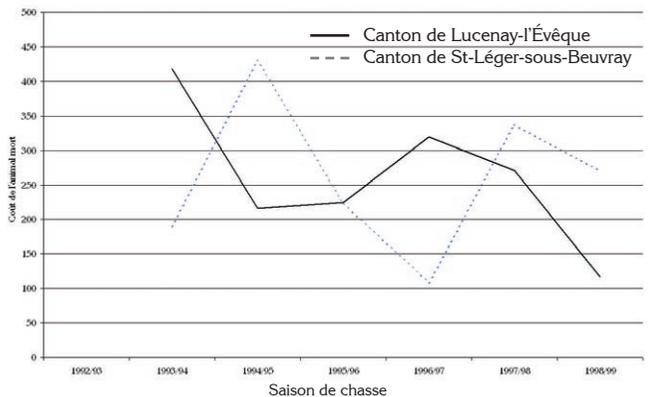


Figure 13. Évolution du coût de l'animal mort (montant des dégâts / tableau) (source : F.D.C. 71, comm. écr.).

## CAS DES G.I.C.

### G.I.C. Morvan-Nord

Création du G.I.C. : le 2 décembre 1989 à Montsauche-les-Settons sur l'initiative de M. BOURAND (F.D.C. 58)

Président : Roger BARBOTTE (Moux-en-Morvan)



### Lâchers de sangliers :

– 1<sup>er</sup> lâcher : 14 juin 1990

Chaumard, Ouroux-en-Morvan :  
2 mères avec 9 petits et 1 mâle.

Corancy : 1 mâle avec 5 femelles.

Frétoy : 1 mère pleine et 1 mâle.

Soit 20 sangliers lâchés (provenance : Parc O.N.F. de Nevers).

– 2<sup>e</sup> lâcher : juillet 1990

Planchez : 2 femelles et 1 mâle.

Montsauche-les-Settons : 2 femelles et 1 mâle.

Gien-sur-Cure : 1 femelle et 1 mâle.

Moux-en-Morvan : 2 femelles et 1 mâle.

Soit 11 sangliers lâchés. (provenance : M. CHAMPIONNAT habitant St-Eloi près de Nevers).

### Mesures préalables de gestion :

31 sangliers ont été lâchés en juin et juillet 1990.

Le tir était interdit pendant la campagne 1989/90. Pendant la saison 1990/91, le tir était interdit sauf sur Alligny-en-Morvan (commune côte-d'orientienne bénéficiant des déplacements des compagnies du sud-ouest du département, zone où les sangliers étaient présents en plus grand nombre).

**Surface du GIC** : 55 400 ha de forêt.

### Communes incluses dans le G.I.C. :

Alligny-en-Morvan, Arleuf, Brassy, Chalaux, Château-Chinon Campagne, Chaumard, Corancy, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, une partie de Marigny-l'Église, Mhère, Montsauche-les-Settons, Moux-en-Morvan, Ouroux-en-Morvan, St-Brisson (Gouloux ne fait plus partie du G.I.C.).

*Les communes limitrophes (Châtin, Dun-les-Places, Fâchin, Gacogne, Lormes, Montigny-en-Morvan, Montreuillon, St-Agnan, St-Hilaire-en-Morvan, St-Léger-de-Fougeret, St-Martin-du-Puy, Vauclaix) participent aussi à la même politique de gestion de l'espèce avec les mêmes modalités de sélection.*

**Jours de chasse** : samedi et dimanche sauf pour la Société de chasse de la Caisse d'Épargne de Paris, chassant sur Arleuf le dimanche et le lundi.

**Sécurité** : dans les sociétés, dès le début de chaque journée de chasse, les Présidents et/ou les chefs de lignes rappellent les consignes de sécurité.

De plus, R. BARBOTTE a fait signer, auprès de chaque chasseur, un papier

sur les règles élémentaires à suivre scrupuleusement lors de la chasse et les risques encourus (cf. également panneau sur la sécurité fait par la F.D.C. 58).

Il s'avère que le changement de comportement des chasseurs est difficile car les traqueurs et les postés n'ont pas tous adopté le système de baudriers de couleur fluorescente. Ils sont pourtant indispensables à la bonne visualisation des chasseurs entre eux et assure une distinction facile vis à vis des promeneurs.

Avant la prévention des dégâts se faisait grâce à des clôtures électriques alimentées par des piles sèches (marque Koltec) mais son entretien posait beaucoup de problèmes. Maintenant, elles sont alimentées par des batteries (marque Agro 2000).



### G.I.C. Haut-Morvan

Création du G.I.C. : 1989.

Président : J.F. DUPLOYER.

Suite à l'accord du Préfet de la Nièvre : lâchers de 9 sangliers sur la commune d'Arleuf qui, à l'époque, faisait partie de ce G.I.C.

Les tableaux de chasse de ce G.I.C. suivent de très près les prélèvements de la station sanglier. Nous avons donc jugé pertinent de ne pas répéter ces informations.

### Bibliographie

#### Publications

GAILTIER, P. 1998. Tableaux de chasse Cerf-Chevreuil-Sanglier. Saison 1997-1998. Bull. mens. Off. Nat. Chasse 237: suppl.

SIRUGUE, D. 1995. Les mammifères sauvages du Morvan. Éd. Parc Nat. Rég. Morvan, 208 p.

#### Document non publié

BRÛCHON, S. 1968 à 1999. Carnets de tableaux de chasse sur un secteur côte-d'orien de garderie O.N.C.

#### Communications écrites

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre (service technique). 1999. Tableau de chasse de sangliers sur les communes nivernaises incluses dans le PNRM, pour la saison 1998/99.

Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire (service technique). 1999. Le sanglier en Saône-et-Loire.

#### Communications personnelles

BARBOTTE, R. Président du GIC « Sanglier » Morvan-Nord

DUPLOYER, J-F & Roger LABILLE. Président et Vice-Président du GIC « Sanglier » Haut-Morvan.



## Le Daim (*Dama dama*)



### Présentation

Le Daim est plutôt un animal de parc. Des enclos à daims existent en Morvan, comme par exemple les enclos de la Forêt au Duc, de la Forêt de Breuil-Chenu et celui de la Maison du Parc à St-Brisson (SIRUGUE, 1995). À l'état libre, l'espèce est très peu représentée en France ; essentiellement en Alsace.

Les prélèvements annuels sont réalisés principalement dans le massif alsacien de l'Illwald (Haut-Rhin) et sur quelques animaux échappés de parc d'élevage et que l'on souhaite éliminer. Le daim est en effet souvent élevé en enclos d'agrément ou de production de venaison.

Signalons également qu'une tentative d'implantation a lieu en Morvan en 1981 sur la commune de Planchez sur la demande de l'Association des Chasseurs (BOURAND, 1994). Dix animaux furent lâchés dans une réserve. Les animaux se sont écartés mais un animal avait déjà disparu la première année. Trois années après, des plans de chasse furent attribués et des bracelets étaient accordés aussi les années suivantes.

Étant donné les caractéristiques de l'espèce en Morvan, nous ne jugeons pas nécessaire d'établir des tableaux et des graphiques semblables à ceux qui ont été faits pour le cerf et le chevreuil.

### Plan de chasse

À titre indicatif, les quelques données récentes de plan de chasse sont mentionnées dans le tableau III (source : D.D.A.F. 58) :

Tableau III. Tableau de chasse « Daims » de 1998 à 2000 sur le Parc naturel régional du Morvan.			
Saison	Attributions	Réalisations	Nb détenteurs de plan de chasse
1988/89	25	1	11
1990/91	5	0	3
1997/98	7	4	4
1998/99	3	1	2
1999/00	2	-	2

### Bibliographie

#### Publications

BOURAND, M. 1994. Atlas départemental des mammifères de la Nièvre. Observatoire Nivernais de l'Environnement, 185 p.

SIRUGUE, D. 1995. Les mammifères sauvages du Morvan. Ed. Parc Nat. Rég. Morvan. 208 p.

#### Document non publié

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Nièvre : Commissions d'examen des demandes de plans de chasse et d'indemnités de dégâts de gibier pour la Nièvre depuis 1989



Daims à la Maison du Parc - Saint-Brisson (58).

### Remerciements

Cette synthèse est le fruit d'un travail collectif. Nous tenons à remercier les personnes, les administrations et les associations qui y ont participé.